

Lettre d'information

Consulat général de Suisse à Lyon

N° 2 / 2014 - décembre 2014

Mot de bienvenue du Consul général

Chers (ères) compatriotes,

Alors que la période festive des fêtes de fin d'année approche à grands pas, nous sommes très heureux de vous faire parvenir la deuxième lettre d'information de ce consulat général.

Vous trouverez un article sur les 150 ans de la première Convention de Genève qui nous rappelle que le droit humanitaire est devenu, au fil de ces années, un pilier du droit international.

La Suisse, comme bon nombre de pays, minés ces dernières années par des cataclysmes naturels, a lancé un portail internet sur les dangers naturels de la Confédération.

Après les exploits des années précédentes de Planet Solar, le bateau solaire qui a fait le tour du monde, on se demande ce qu'est devenu ce bateau ? Dans le même contexte, vous trouverez des explications sur l'avenir de l'avion solaire Solar Impulse.

La culture est un excellent vecteur pour l'image d'un pays. C'est pourquoi, la fondation Pro Helvetia joue un rôle majeur dans la diffusion de cette dernière dans le monde. Pour vous faciliter le choix des événements (concerts, lectures, expositions, etc.) dans votre région de résidence, le consulat édite chaque mois un calendrier culturel que vous trouverez sur le site : www.eda.admin.ch/lyon.

Tradition oblige, nous finissons par une rencontre avec une association suisse très particulière, nous vous laissons la découvrir.

Tous les employé(e)s de ce consulat général s'associent à moi pour vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année. Bonne et heureuse année 2015 et rendez-vous à l'occasion de notre prochaine lettre d'information.

François Mayor



Lettre d'information

Consulat général de Suisse à Lyon

N° 2 / 2014 - décembre 2014

POLITIQUE

150 ans d'engagement humanitaire

Larges extraits d'une tribune publiée dans la presse internationale de Didier Burkhalter, Président de la Confédération et de Peter Maurer, Président du Comité international de la Croix-Rouge

Le 22 août 1864, la première Convention de Genève pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne voyait le jour et consacrait en droit international l'idée que, même en temps de guerre, il est indispensable de préserver un minimum d'humanité. Aujourd'hui, la Suisse et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), qui avaient contribué à l'époque à propulser le droit international humanitaire sur la scène internationale, œuvrent pour que ce principe soit mieux respecté partout dans le monde. Car il n'existe toujours pas de mécanismes efficaces permettant de le garantir.

Les guerres contemporaines n'ont plus grand-chose à voir avec les carnages du XIX^e siècle. Les combats, qui autrefois se déroulaient sur des champs de bataille bien circonscrits, se sont de plus en plus déplacés en plein milieu des zones habitées. La guerre traditionnelle entre les armées d'États belligérants est devenue une exception, les conflits non internationaux sont la règle. De nos jours, les civils sont les principales victimes des conflits armés.

Le droit international humanitaire s'est adapté à cette évolution. Bouleversés par les souffrances et la folie destructrice de la Seconde Guerre mondiale, les États se sont entendus en 1949 pour inscrire dans les quatre Conventions de Genève une protection exhaustive de toutes les personnes qui ne participent pas ou plus aux hostilités, comme les soldats blessés ou malades, les prisonniers de guerre et les civils. En 1977 et en 2005, trois protocoles additionnels sont venus compléter cette clé de voûte du droit international humanitaire. L'utilisation d'armes spécifiques, comme les armes biologiques et chimiques, les armes à sous-munitions et les mines anti-personnel, est aujourd'hui condamnée. Le droit prévoit des restrictions suffisantes pour protéger les personnes les plus vulnérables contre la brutalité des guerres. Quelques progrès ont également été enregistrés au chapitre de la mise en œuvre, par exemple dans la formation des soldats ou la poursuite pénale des crimes de guerre les plus graves, grâce à la création de la Cour pénale internationale (CPI).

Dans l'article premier commun aux quatre Conventions de Genève de 1949, les États se sont engagés à en respecter et en faire respecter les dispositions en toutes circonstances. Ils ont négligé, jusqu'à présent, de se donner les moyens nécessaires pour tenir leurs engagements. Dès l'origine, le droit international humanitaire est dépourvu de mécanismes permettant effectivement de le faire respecter. Un droit régulièrement violé, sans que cela suscite de véritable réaction, risque de perdre de sa validité.

Lettre d'information

Consulat général de Suisse à Lyon

N° 2 / 2014 - décembre 2014

C'est la raison pour laquelle la Suisse et le CICR mènent depuis 2012 des consultations avec tous les États, en vue de déterminer la meilleure façon de renforcer le respect du droit international, en se basant sur un mandat donné par la 31^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ils sont convaincus que les États ont besoin d'un forum au sein duquel ils pourront arrêter ensemble les mesures nécessaires pour renforcer le respect du droit international humanitaire. Un tel forum inciterait les États à réfléchir de façon régulière et systématique aux moyens de s'acquitter de leurs obligations. Ils pourraient enfin prendre des dispositions en vue de renforcer l'application du droit, par exemple en se soutenant mutuellement afin de développer les compétences et les capacités requises pour respecter leurs obligations ; ils pourraient aussi s'informer mutuellement et promouvoir les mesures les plus efficaces pour mener à bien cette tâche souvent complexe.

Un forum des États permettrait en outre de créer les conditions nécessaires pour garantir que les nouvelles formes de guerre soient régies par le droit et non l'inverse. Il est important que les États disposent d'un instrument adéquat pour pouvoir réagir en cas de violations graves du droit international humanitaire. Un mécanisme permettant d'enquêter sur les causes de ces violations serait particulièrement indiqué.

La Suisse et le CICR soumettront des recommandations concrètes en vue de l'établissement d'un tel forum à la 32^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui se tiendra fin 2015 à Genève. C'est à cette occasion que les États décideront de la suite à y donner.

Depuis l'adoption de la première Convention de Genève, il y a 150 ans de cela, le droit international humanitaire est devenu un pilier central du droit international. Ses dispositions visent en définitive à préserver ce qui est propre à l'être humain : son humanité. Il s'agit là d'un droit irrévocable ; ce droit repose sur une conviction forgée à travers les siècles et les cultures, selon laquelle il est indispensable d'édicter des règles si l'on veut éviter que les guerres ne dégénèrent en barbarie. Il appartient à notre génération de consolider ces acquis, en créant un cadre institutionnel qui en favorisera le respect. Pour pouvoir déployer tous ses effets, le droit a besoin d'instruments adéquats. Jamais, dans toute l'histoire de l'humanité, la solution n'a semblé aussi proche qu'aujourd'hui. Il est de notre devoir de saisir cette opportunité.

Pour plus d'informations :

- [150 ans de lutte pour davantage d'humanité dans la guerre](#)
- [Initiative de la Suisse en collaboration avec le CICR en vue de renforcer le respect du droit international humanitaire \(DIH\)](#)
- [CICR](#)

Lettre d'information

Consulat général de Suisse à Lyon

N° 2 / 2014 - décembre 2014

SCIENCES

Lancement du portail des dangers naturels de la Confédération

En un seul clic, 24 heures sur 24, toutes les informations sur la situation en matière de dangers naturels en Suisse

Des informations détaillées pour chaque localité en Suisse

Des informations générales sur les répercussions possibles

Message d'alerte de la Confédération
Crue (Actualité n° 30 90 2014, 07 00)
De fortes crues sont attendues dès demain après-midi sur le versant nord des Alpes. Il y a un risque d'emmèllements et de glissements de terrain. Restez à bonne distance des cours d'eau en crue et veuillez vous conformer aux instructions des autorités et des services d'intervention sur place.
[Informations complémentaires_Crues](#) [Comportement à adopter_Crues](#)

Dangers naturels actuels en Suisse
[Bulletin des dangers naturels](#) [Communiqués aux mobiles](#)
Actualité n° 33 07 2014, 21 02

Dangers actuels pour la Suisse (19 Messages) [afficher la liste](#)

Degrés de danger

- 5 Danger très fort
- 4 Danger fort
- 3 Danger marqué
- 2 Danger faible
- 1 Aucun danger ou danger faible
- Aucune évaluation

[Calculateur relatif aux effets et coûts](#)
[Recommandations générales sur le comportement à adopter](#)

Que faire en cas d'événements naturels ?
Un recueil de recommandations de comportement

Une vue d'ensemble de tous les messages de danger actuels

Un intérêt particulier pour un danger naturel précis ? Les cartes de processus offrent une vue d'ensemble.

Avalanches **Crues** **Pluie** **Sécheresse** **Vent**

24

Lettre d'information

Consulat général de Suisse à Lyon

N° 2 / 2014 - décembre 2014

Particulièrement convivial et facile d'utilisation, le nouveau portail www.dangers-naturels.ch fournit une vue d'ensemble inédite de la situation actuelle en matière de dangers naturels pour l'ensemble de la Suisse grâce à une carte intelligente. Jusqu'à présent, les informations étaient publiées par différents offices. À présent, en un seul clic, il est possible de savoir si l'on peut confirmer ses vacances ou si la journée de ski prévue s'annonce sans dangers particuliers.

Les services spécialisés de la Confédération ont développé ce portail sur mandat du Conseil fédéral permettant d'optimiser les alertes en cas de dangers naturels. Il affiche les événements météorologiques extrêmes, les inondations et les glissements de terrain, les tremblements de terre, les avalanches et les risques d'incendie de forêt. Des recommandations viennent compléter ces contenus afin que la population sache comment se comporter en cas de risques. Le portail est disponible en français, en allemand et en italien et il est accessible aux personnes malvoyantes. Il existe en outre une version conçue pour smartphones.

Pour plus d'informations:

- [Portail](#)
- [Fiche descriptive](#)

Que sont-ils devenus ?

Planet Solar

Après avoir accompli, le 4 mai 2012 sous la direction du Suisse Raphael Domjan, le premier tour du monde uniquement alimenté à l'énergie solaire, le MS Tûranor PlanetSolar s'est lancé dans de nouvelles aventures en tant qu'ambassadeur mobile de l'énergie solaire et support d'expéditions scientifiques. En 2013, le bateau a accueilli l'expédition [PlanetSolar Deepwater](#) dont le but était de récolter des données inédites sur le courant océanique du Gulf Stream, l'un des plus importants régulateurs du climat européen et nord-américain.

Lors de la campagne 2014, PlanetSolar est allé à la rencontre du public et a perpétué sa mission de promotion de l'énergie solaire. Le point fort fut l'expédition scientifique [Terrasubmersa](#) ayant pour objectif d'explorer les paysages préhistoriques engloutis par les eaux dans la baie de Kiladha (Grèce), afin de les reconstituer et d'y repérer d'éventuelles traces d'activités humaines. PlanetSolar passera la saison hivernale à Venise et se cherche un nouveau propriétaire. Avis aux amateurs !



© Planet Solar – Canal de Corinthe

Lettre d'information

Consulat général de Suisse à Lyon

N° 2 / 2014 - décembre 2014

Solar Impulse

Après les 8 records du monde du prototype de Solar Impulse, premier avion solaire à accomplir un vol de nuit, à relier deux continents et à traverser les États-Unis, il est temps pour Bertrand Piccard et André Borschberg de passer à la phase ultime de l'aventure : le tour du monde de 2015.

En décollant de la région du Golfe Arabique, Solar Impulse traversera successivement la Mer d'Arabie, l'Inde, la Birmanie, la Chine, l'Océan Pacifique, les États-Unis, l'Océan Atlantique, l'Europe du Sud ou l'Afrique du Nord, pour boucler la boucle en rejoignant son point de départ.

Le Tour du Monde doit avoir lieu entre mars et juillet 2015, sur une période de 5 mois. La possibilité d'un départ et d'une arrivée dans les Émirats Arabes Unis est envisagée. Un trajet vers l'est, dans l'hémisphère nord, est prévu. Afin de changer de pilote, des escales auront lieu en Inde, au Myanmar, en Chine, aux États-Unis dans le sud de l'Europe et en Afrique du Nord. Les aéroports seront sélectionnés sur la base de considérations techniques et opérationnelles ainsi que sur leur possible implication dans le projet.



© Solar Impulse

Pour plus d'informations :

- [PlanetSolar](#)
- [Deepwater](#)
- [Terrasubmersa UNIGE](#)
- [Solarimpulse](#)

Réunion annuelle des Présidents des Associations suisses et des Consuls honoraires à Lyon

Après un dîner offert à la résidence du Consulat général de Suisse à Lyon, la présidente de l'UASF, les présidents ou leurs délégués des Associations suisses ainsi que des invités venus de Suisse se sont réunis le 06 novembre 2014 à l'Institut de l'Oratoire à Caluire.

Dans son discours, la présidente de l'UASF, Madame Agrapart, a parlé de la relation avec l'OSE. Elle a souligné le fait que l'arrondissement consulaire de Lyon regroupe le plus grand nombre d'associations suisses en France et que celles-ci représentent un certain poids auprès de l'OSE. Madame Agrapart a lancé un appel à la solidarité des membres de l'UASF pour construire quelque chose de nouveau.

Lettre d'information

Consulat général de Suisse à Lyon

N° 2 / 2014 - décembre 2014

Les autres thèmes traités étaient la nouvelle loi des Suisses de l'étranger, comment rajeunir les clubs suisses ainsi que la protection consulaire. Monsieur Andrey, Consul honoraire à Besançon, a partagé avec les participants ses expériences vécues lors de l'accident de l'hélicoptère suisse écrasé non loin de Besançon. Pendant trois jours, il a assuré la présence officielle suisse sur place en étroite collaboration avec le Consulat général.

La réunion s'est terminée avec un déjeuner à la résidence du Consul général.

Vie d'une association

L'association des Dames suisses de Lyon existe depuis 25 ans et compte actuellement une vingtaine d'adhérentes suisses ou doubles-nationales. Elle organise des rencontres conviviales dont voici quelques exemples:

- Le 1^{er} jeudi de chaque mois : réunion autour d'un thé pour partager un moment d'amitié.
- Le 3^e jeudi : réunion de couture avec confection de petites robes pour un orphelinat de filles situé à Madagascar. Cette année, 25 robes ont été envoyées.
- Pour Pâques et Noël, organisation d'un atelier de fabrication de petits objets, peintures, etc. en rapport avec ces fêtes. Pour Noël 2014, ce sera des petits sapins en feutrine et des repose-thé en porcelaine peinte.

L'association participe également aux fêtes des autres sociétés (assemblée générale, fondue, sortie, fête nationale...) ; son effectif étant en baisse, l'association espère vivement que de nouvelles amies viendront les rejoindre prochainement...

Voici quelques dates du programme prévu en 2015 :

- Samedi 24 janvier : fondue à midi
- Jeudi 5 février : assemblée générale à midi
- Dimanche 8 février : théâtre de poche à Genève
- Samedi 7 mars : assemblée générale Pro Ticino
- Samedi 28 mars : assemblée générale de l'Union helvétique
- 24/25/26 avril : congrès de l'UASF
- 14/15/16/17 mai : voyage à Villars
- 6/7 juin : fêtes consulaires place Bellecour
- Vendredi 7 juillet : fête nationale à 18h30

Pour tous renseignements : Monique Joye, présidente

04 72 74 03 72

pascalejoye@hotmail.fr



Lettre d'information

Consulat général de Suisse à Lyon

N° 2 / 2014 - décembre 2014

CULTURE

prohelvetia

Pro Helvetia marque la politique culturelle suisse de son empreinte depuis 1939. Instituée à la veille de la Seconde Guerre mondiale, elle a d'abord été une communauté de travail pour la « défense spirituelle » avant d'être transformée en fondation en 1949. Une loi a défini son mandat et son organisation en 1965. La fondation a ouvert le Centre culturel suisse de Paris en 1985. Cette première antenne a été suivie en 1988 d'un bureau de liaison au Caire, du Centre culturel suisse de Milan en 1996, puis d'autres représentations.

La loi du 11 décembre 2009 sur l'encouragement de la culture (LEC) amène une réforme fondamentale de Pro Helvetia et lui confie des tâches supplémentaires. Depuis 2012, le conseil de fondation compte neuf membres au lieu de 25. Pour la première fois, la responsabilité stratégique et la responsabilité opérationnelle sont séparées. La stratégie est ainsi du ressort du conseil de fondation, tandis que le volet opérationnel relève entièrement du secrétariat. Les tâches nouvelles que Pro Helvetia reprend de l'Office fédéral de la culture (OFC) sont la promotion de la relève, la médiation artistique, les biennales d'art et la présence suisse aux foires internationales du livre. La fondation cesse par contre son soutien à la promotion du cinéma suisse, qui passe à l'OFC.

Paru en 2010, le travail de recherche « Entre culture et politique. Pro Helvetia de 1939 à 2009 » donne de plus amples informations sur l'histoire de Pro Helvetia. Cinq jeunes historiennes et historiens y relèvent les controverses qui ont rythmé l'histoire de Pro Helvetia. La publication peut être commandée en ligne (voir lien ci-dessous).

Pour plus d'informations :

- www.prohelvetia.ch

Manifestations culturelles

L'agenda culture du Consulat général de Suisse

Nous publions un agenda avec des événements culturels soit d'artistes suisses ou bien avec une participation suisse. L'agenda est disponible sur notre site internet www.eda.admin.ch/lyon

Cet agenda, non exhaustif, est publié à titre indicatif et sans engagement de la part du Consulat général de Suisse à Lyon. Nous vous recommandons de contrôler l'horaire de ces manifestations auprès de leurs organisateurs.

Lettre d'information

Consulat général de Suisse à Lyon

N° 2 / 2014 - décembre 2014

Le Consulat général publiera très volontiers les informations sur les manifestations culturelles à caractère suisse que vous organisez ou dont vous pourriez avoir connaissance, sous réserve de l'envoi d'un programme précis et détaillé **avant le 20 de chaque mois pour le mois suivant**. Vous pouvez nous informer par courrier ou par email :

Consulat général de Suisse
4, place Charles Hernu
BP 42019
69616 Villeurbanne Cedex

clemence.moreno@eda.admin.ch

Merci de votre intérêt.

Informations consulaires

Maintenez à jour vos coordonnées

Merci de bien vouloir contacter ce Consulat général si vous changez d'adresse électronique afin que vous puissiez continuer à être informés. Veuillez également nous communiquer sans tarder tout changement d'état civil, d'adresse, de numéro de téléphone et/ou de fax.

Site internet : www.eda.admin.ch/lyon

Adresse électronique : lyo.vertretung@eda.admin.ch



Suisse Magazine – le magazine des Suisses et des amis de la Suisse

Savez-vous qu'il existe depuis 55 ans un magazine bimestriel nommé *Suisse Magazine*, ex *Messenger Suisse* ? Il vous apporte des nouvelles de Suisse, des reportages touristiques, une série historique, une série généalogique, un calendrier culturel et des critiques de livres, ainsi qu'une rubrique de droit franco-suisse. Pour en savoir plus, demander un numéro gratuit, s'abonner, contactez les auteurs sous www.suissemagazine.com



SwissCommunity – La plate-forme des Suisses de l'étranger

SwissCommunity est une plate-forme gratuite et de qualité créée par l'Organisation des Suisses de l'Etranger (OSE) afin de renforcer les liens des Suisses de l'étranger entre eux ainsi qu'avec la Suisse. C'est un « club » de la Suisse internationale, pensé et taillé sur mesure pour les besoins des Suisses du monde entier. En étant membre de *SwissCommunity*, vous entrerez en contact et nouerez des liens avec la diaspora suisse dans le monde ainsi qu'avec la Suisse, tout en profitant d'un large catalogue d'offres et de prestations. Plus d'informations : www.swisscommunity.org



Lettre d'information

Consulat général de Suisse à Lyon

N° 2 / 2014 - décembre 2014

Liens utiles

Ambassade de Suisse en France : www.eda.admin.ch/paris

Gouvernement : www.admin.ch

Portail suisse : www.ch.ch

Présence Suisse (PRS) : www.presence.ch

Actualité suisse dans le monde : www.swissinfo.ch

Tourisme : www.myswitzerland.com

Information : www.swissworld.org

Divers : www.switzerland.com

Revue suisse : www.revue.ch

Nous souhaiterions vous fournir cette lettre d'information dans toutes les langues nationales. Malheureusement, nos ressources limitées ne nous le permettent pas, ce que nous regrettons.

Gerne würden wir Ihnen diese Newsletter in allen Landessprachen zukommen lassen. Leider verunmöglichen unsere begrenzten Ressourcen dies, was wir äusserst bedauern.

Saremmo molto lieti di fornirvi questa lettera d'informazione in tutti le lingue nazionali. Tuttavia, le nostre risorse limitate non celo permettono e ce ne dispiace.

Contact

Consulat général de Suisse à Lyon

4, place Charles Hernu

BP 42019

F - 69616 Villeurbanne cedex

Tel. ++ 33 (0) 4 72 75 79 10

Fax ++ 33 (0) 4 72 75 79 19

lyo.vertretung@eda.admin.ch

<http://www.eda.admin.ch/lyon>